

Saguenay, le 6 février 2017

Objet : Demande d'accès n° 200609890 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 janvier dernier, concernant le lot 4 417 330, cadastre du Québec. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation, 22 décembre 2016, 2 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Madame Nadia Savard, responsable de l'analyse de votre dossier, à l'adresse courriel suivante nadia.savard@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Nadia Savard
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Saguenay, le 22 décembre 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Gazon Savard Saguenay inc.
3478, rang Saint-Paul
Chicoutimi (Québec) G7H 5B3

N/Réf. : 7510-02-01-0055001
401551156

Objet : Essai pilote de traitement mécano-biologique de matières résiduelles d'origine domestique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 7 novembre 2016, reçue le même jour et complétée le 21 décembre 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Essai de démonstration pour le traitement mécano-biologique d'un maximum de art. 23-24 de matières résiduelles art. 23-24
art. 23-24 Les matières seront reçues entre le 15 janvier et le 15 décembre 2017.

Le projet est localisé sur le lot P21, rang VII SOCS, cadastre de la paroisse de Chicoutimi, Ville de Saguenay.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre intitulée, « *Projet pilote de traitement mécano-biologique des ordures ménagères sur le site de compostage du rang Saint-Paul de Chicoutimi – Demande d'un CA de démonstration* », Gazon Savard Saguenay inc., signée par art. 53-54, le 7 novembre 2016, 4 pages et 1 document en annexe;

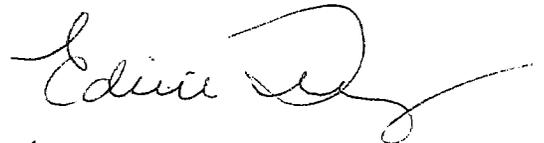
- Lettre intitulée « *Projet pilote de traitement mécano-biologique des ordures ménagères sur le site de compostage du rang Saint-Paul de Chicoutimi (R1) – Demande d'un CA de démonstration* », Gazon Savard Saguenay inc., signée par art. 53-54 le 24 novembre 2016, 4 pages;
- Lettre intitulée « *Projet pilote de traitement mécano-biologique des ordures ménagères sur le site de compostage du rang Saint-Paul de Chicoutimi (R1) – Demande d'un CA de démonstration* », Gazon Savard Saguenay inc., signée par art. 53-54 le 16 décembre 2016, 5 pages;
- Lettre intitulée « *Projet pilote de traitement mécano-biologique des ordures ménagères sur le site de compostage du rang Saint-Paul de Chicoutimi (R1) – Demande d'un CA de démonstration* », Gazon Savard Saguenay inc., signée par art. 53-54 le 21 décembre 2016, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



ÉT/LG/lp

Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay-Lac-St-Jean